

9 février 1935

Al.

Monsieur André J. Seligmann, 128, Faubourg Saint-Honoré, Paris 8<sup>e</sup>.

Monsieur,

En possession de votre lettre du 24 janvier nous confirmons que nous n'avons pas confondu le change français avec le change suisse, ni que nous avons l'intention de nous soustraire aux engagements pris, au moment où vous aviez l'amabilité de mettre à notre disposition votre panneau si intéressant, mais que les frais de transport et d'assurance pour les deux trajets Paris-Zurich et Zurich-Paris de ce panneau facturés par votre expéditeur avec ffrq. 2600.- représentent presque le double des frais effectifs.

Quand, dans vos lettres des 11 et 13 avril 1934, vous aviez nommé cette somme et nous acceptions volontiers votre proposition de partager les frais, nous ne connaissions pas encore ni le poids ni la valeur d'assurance du panneau. Depuis, nous avons pu constater qu'il pesait 120 kos et que vous l'estimiez ffrq. 380'000.-, et en même temps nous avions à régler d'autres expéditions très importantes et nombreuses pour notre exposition de primitifs et aussi pour la grande exposition Corot. Autant que les éléments de comparaison sont devenus plus nombreux, autant notre étonnement vis-à-vis des frais demandés pour votre panneau est devenu plus grand. Selon le tarif officiel des chemins-de-fer et des Sociétés d'assurance, et selon la pratique telle qu'elle ressort des factures des expéditeurs parisiens, l'expédition aller et retour aurait pu se faire pour les sommes suivantes:

transport aller et retour avec camionnage, douane	ffrç.	400.-
et frais divers	"	750.-
assurance	"	300.-
emballage et déballage		<hr/>
	ffrç	1450.-

ce qui aurait fait frs. 725.- pour chacun de nous deux, au lieu de ffrq. 1300.-